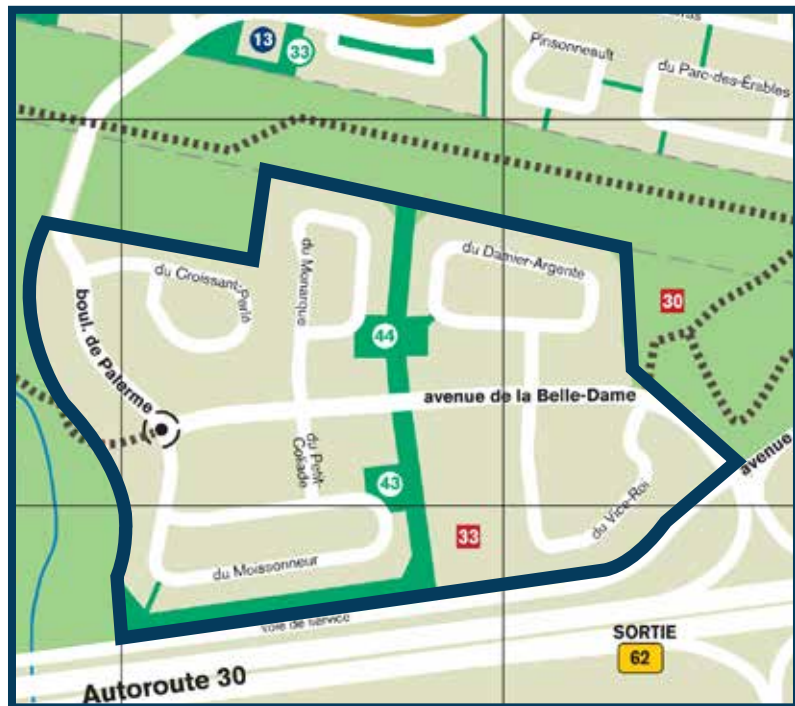


Terrains touchés par les taxes de bassin

Jusqu'à présent, les terrains touchés par ces taxes sont situés aux limites du secteur développé, tel que démontré en rouge sur cette carte. Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'informer de tout changement à ce sujet.



Renseignements

Ville de La Prairie
170, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 5H6

Service de l'urbanisme, bureau 200
Téléphone : 450 444-6637
urbanisme@ville.laprairie.qc.ca

Taxation
Services administratifs et financiers, bureau 400
Téléphone : 450 444-6603
finances@ville.laprairie.qc.ca

Janvier 2018



Quartier Symbiocité La Prairie

INFORMATION SUR LES TAXES DE BASSIN



Qu'est-ce que le quartier Symbiocité La Prairie ?

Ce projet, délimité par la ligne d'Hydro-Québec, le chemin de Saint-Jean, l'autoroute 30 et la frontière qui sépare les municipalités de La Prairie et de Saint-Philippe, allie les valeurs environnementales et de développement durable à la qualité de vie contemporaine. Ce quartier marqué par l'abondance de la nature est situé dans un emplacement de choix par sa proximité de Montréal et de tous les services.

Le quartier Symbiocité La Prairie comptera plus de 1 100 unités d'habitation et propose un milieu de vie exceptionnel adjacent au Parc de conservation du marais. Ce parc de conservation et d'interprétation de la nature de 87,7 hectares contribue à la préservation et à la mise en valeur de la faune et de la flore.

Ce nouveau quartier a été développé dans un esprit architectural au caractère distinctif, de mixité d'habitations et d'écomobilité qui comptera des pistes cyclables, une piste de ski de fond, des voies piétonnières et du transport collectif.

Taxation

Ce document vise à mieux faire comprendre la taxation spécifique à ce secteur, soit les taxes de bassin.

Financement des services municipaux et de l'aménagement du quartier

De façon générale, dans les nouveaux projets de développement, les promoteurs assument une partie des coûts pour la mise en place des services municipaux.

Coûts assumés par le promoteur

Dans le quartier Symbiocité La Prairie, les services municipaux tels que l'aqueduc, les égouts sanitaires et pluviaux et les rues sont mis en place et payés par le promoteur de ce projet. Ces coûts sont donc inclus à l'achat de la propriété.

Coûts assumés par la Ville et financés par les taxes de bassin

En plus du compte de taxes général, s'ajoutent les taxes de bassin dans les nouveaux secteurs résidentiels. Ces taxes défraient les coûts relatifs à l'aménagement général du secteur, incluant le paysagement, le mobilier urbain, les équipements de jeux ainsi que l'aménagement d'espaces verts, des parcs et des pistes cyclables.

Ainsi, la Ville de La Prairie a adopté deux règlements d'emprunt à cet égard, soit le Règlement 1357-E, dont le montant est de 1 132 887 \$, et le Règlement 1419-E, dont le montant est de 1 080 000 \$.

Les citoyens de ce secteur auront le choix de payer chacun des règlements en un seul paiement, lors du financement de chacun des règlements, ou de répartir le paiement sur 15 ans, par un versement annuel, à un taux d'intérêt estimé à 4 %.

Les montants estimés de ces taxes sont calculés en fonction de la superficie du terrain, en mètres carrés (m²).

Pour le règlement 1357-E

- Si le citoyen paie comptant lors de son financement, le montant estimé est 3,10 \$/m².
- Si le citoyen paie annuellement lors de son financement, le montant estimé est 0,2784 \$/m².

Pour le règlement 1419-E

- Si le citoyen paie comptant lors de son financement, le montant estimé est 2,89 \$/m².
- Si le citoyen paie annuellement lors de son financement, le montant estimé est 0,2597 \$/m².

Exemple du coût estimé des taxes de bassin* :

	PAIEMENT COMPTANT LORS DU FINANCEMENT			PAIEMENT ANNUEL DURANT 15 ANS		
	Règlement 1419-E	Règlement 1357-E	Total des taxes des règlements	Règlement 1419-E	Règlement 1357-E	Total des taxes des règlements
Condo (superficie moyenne de 100 m ²)	288,79 \$	310,00 \$	598,79 \$	25,97 \$	27,84 \$	53,81 \$
Maison jumelée (superficie moyenne de 230 m ²)	664,21 \$	713,00 \$	1 377,21 \$	59,74 \$	64,03 \$	123,77 \$
Maison unifamiliale (superficie moyenne de 450 m ²)	1 299,55 \$	1 395,00 \$	2 694,55 \$	116,88 \$	125,27 \$	242,15 \$

* Il est possible que d'autres taxes s'ajoutent à ces dernières, selon l'avancement des travaux et le développement de ce secteur.